



AVIS PUBLIC

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 308-10 RELATIF AU ZONAGE MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 308

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, M. Clément Costanza, Directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité ;

QU'UN Avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 16 juillet 2024 par M. Denis English, conseiller municipal, relativement au projet de règlement 308-10 modifiant le règlement de zonage n° 308 ;

QUE ledit projet de règlement a pour objet d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement du territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville (URB-15) et d'ajouter et modifier certaines dispositions relatives aux projets intégrés résidentiels.;

QUE la municipalité procèdera à son adoption lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 août 2024 ;

QUE toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement à l'Hôtel de Ville, aux heures habituelles d'ouverture au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington (Québec) ou sur demande à dg@sherr.ca.

Donné à Saint-Patrice de Sherrington, ce 16^e jour du mois de juillet 2024.

Clément Costanza

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Clément Costanza, à Saint-Patrice-de-Sherrington, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, le 16^e jour du mois de juillet 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 16^e jour du mois de juillet 2024.

Clément Costanza
Directeur général et greffier-trésorier